RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1. N° 727.406

Indicateur d'intervalles de temps.

M. Heinrich HEYSSLER résidant en Autriche.

Demandé le 17 décembre 1930, à 16h 33m, à Paris.
Délivré le 22 mars 1932. — Publié le 17 juin 1932.
(Demande de brevet déposée en Autriche le 1er février 1930. — Déclaration du déposant.)

La présente invention concerne un dispositif indicateur d'intervalles de temps extrêmement simple et facile à manier. Ce dispositif permet, en particulier, d'établir de façon commode et sûre, pour des femmes ayant un cycle menstruel régulier de quatre semaines, l'intervalle de temps écoulé depuis la dernière menstrue, intervalle qui d'après les dernières recherches permet de connaître la faculté de conception de la femme. Ce dispositif donne simultanément la période entre deux menstrues, pendant laquelle la conception est impossible.

Or, ainsi qu'on le sait, la connaissance de cette période est particulièrement importante pour des femmes délicates dont une conception, souvent indésirée, peut altérer la santé.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre de quelle manière l'invention peut être réalisée.

Le dessin représente, à titre d'exemple, deux formes de réalisation du dispositif.

La fig. 1 représente les jours du mois, disposés pour les six premiers mois de l'année, sur un disque central ou intermédiaire, dans des anneaux concentriques.

La fig. 2 donne un exemple de la détermination de la conception pour un jour du premier semestre de l'année, et la fig. 3 un exemple semblable pour le deuxième semestre.

La fig. 4 représente une section du dispositif se composant de trois disques superposés.

Les fig. 5 et 6 représentent un deuxième mode de réalisation analogue à une règle à calcul.

La fig. 5 montre la table linéaire des mois et des jours servant à la détermination de la faculté de conception.

La fig. 6 représente la gaîne correspondante ainsi que la tirette indiquant un jour déterminé.

Dans les deux modes de réalisation de l'indicateur d'intervalles de temps, on peut trouver, par déplacement correspondant des diverses parties séparées, les périodes de stérilité physiologique de la femme correspondant aux dix premiers jours, ainsi qu'aux jours qui suivent le dix-huitième jour du cycle menstruel, et en outre, la période de fécondité commençant au onzième jour du cycle menstruel et finissant avec le dix-septième jour de ce même cycle.

D'après les fig. 1 à 4, l'appareil se compose de trois disques circulaires A, B, C, qui sont assemblés de façon à pouvoir tourner, au moyen d'un axe D passant par leur centre commun. Le disque circulaire intérieur A

muni d'une poignée E forme une sorte de calendrier et porte de chaque côté, en six anneaux concentriques, les jours des mois successifs commençant en *v*, *w* ainsi que 16 autres jours consécutifs. Ce deuxième groupe de jours est représenté, comme on le voit fig. 1, pour les six premiers mois de janvier à juin, par les lignes en traits forts *r*, *s* et *u*, *t*, tandis que pour les mois de juillet à décembre, le mode de raccordement de cette deuxième période de seize jours aux chiffres des mois précédents est indiqué sur le verso du disque A au moyen de la ligne brisée *x*, *y*. Cette période de seize jours est avantageusement colorée de façon variée, par exemple bleue, par rapport aux premiers jours pleins du disque A qui apparaissent, par exemple, sur fond blanc. Dans le but de faciliter la fabrication, le disque intermédiaire A est subdivisé en 48 parties, le secteur *u*, *t*, *v*, *w*, entre le commencement et la fin du calendrier restant inutilisé.

La fig. 2 représente, à titre d'exemple, l'indication de la période de fécondité d'un cycle menstruel commencé le 16 d'un des mois compris entre janvier et juin. Le disque tournant C est muni de deux évidements en forme de secteur circulaire de grandeurs différentes, l'évidement étroit *a*, *b*, *c*, *d*' laissant exactement apparaître les mêmes jours du mois désignés radialement, tandis que la période de dix jours de stérilité physiologique commençant avec le cycle menstruel apparaît entre les lignes de bordure *a*, *d*, et *e*, *h* des deux évidements et que le plus grand secteur circulaire *e*, *f*, *g*, *h* donne la période de conception s'étendant entre le onzième et de dix-septième jour inclus du cycle. Au lieu d'être lues à travers des évidements des disques, les indications peuvent aussi naturellement être lues d'une autre façon appropriée, par exemple, à travers une matière transparente dans des encadrements, etc.

La fig. 3 représente un mode de détermination pour les mois du deuxième semestre, et notamment pour le dix-huitième jour du mois comme début du cycle menstruel. Les évidements donnant les jours et les intervalles ou périodes sont disposés dans ce cas sur le disque B, et désignés par *i*, *k*, *l*, *m* et *n*, *o*, *p*, *q*, les chiffres apparaissant dans les évidements après les lignes brisées *r*, *s* ou *x*, *y* ou dans les champs colorés, indiquent les jours du mois suivant le mois du jour d'origine, tandis que les chiffres se trouvant avant les lignes brisées appartiennent au même mois que ce jour. Pour les premiers jours d'un mois jusqu'à environ la moitié de ce mois, (à l'exception du mois de février), les chiffres suivant les lignes brisées, c'est-à-dire les indications du mois suivant, n'apparaîtront pas. Les jours du calendrier indiqués après les lignes brisées ne doivent naturellement pas être placés sous la fente étroite des deux disques B et C, mais seulement les jours de calendrier du grand secteur circulaire, c'est-à-dire ceux qui sont sur un fond blanc. Les fig. 5 et 6 montrent un mode de réalisation linéaire de l'indicateur d'intervalle de temps dans lequel une tirette F, avec un calendrier imprimé d'un côté, est mobile dans une gaîne G, munie d'évidements *a*, *b*, *c*, *d*, indiquant les jours et e^1, f^1, g^1, h^1 indiquant des périodes. Les jours du calendrier pour tous les mois de l'année, sont indiqués sur un des côtés de la tirette. La ligne brisée *x*, *y* indique, dans la détermination de la période de fécondité d'un intervalle menstruel commençant au dix-septième jour d'un mois, comme représenté fig. 6, les jours de cet intervalle menstruel tombant dans le mois suivant.

L'indicateur d'intervalle de temps suivant l'invention peut être fabriqué en une matière quelconque et muni aussi de dispositifs d'arrêt des disques rotatifs de tous modèles convenables, dans le but de fixer pendant un certain temps le réglage sur le jour origine du cycle menstruel et d'éviter des erreurs.

En particulier, la disposition linéaire de l'indicateur d'intervalle de temps ou la subdivision du calendrier peuvent être exécutées sur la périphérie d'un cylindre à base circulaire, les fentes indicatrices étant disposées sur l'enveloppe d'un cylindre extérieur disposé concentriquement et mobile.

RÉSUMÉ :

1° Indicateur d'intervalles de temps, destiné à déterminer la période de fécondité

des femmes, caractérisé en ce qu'il comporte trois disques tournant autour d'un axe commun ; l'un d'entre eux, le disque central porte de chaque côté un calendrier tracé sur des cercles concentriques et délimité pour un semestre par 48 secteurs de chiffres disposés radialement pour les mêmes jours du mois ; sur chacun des deux disques extérieurs sont disposés deux évidements en en forme de secteurs circulaires séparés l'un de l'autre et de grandeur différente, de telle manière que les évidements étroits ne laissent apparaître que le jour origine de l'intervalle menstruel, tandis qu'au travers des évidements plus grands, apparaît la durée de la période de fécondité correspondante, l'espace plein entre ces deux évidements donnant la durée de la stérilité physiologique ; les jours tombant dans le mois qui suit le mois du jour origine étant également indiqués ;

2° Modes de réalisation de l'indicateur d'intervalles de temps, tel que spécifié sous 1°, présentant les particularités suivantes prises séparément ou en combinaison :

a. Les jours correspondant aux différents mois et marqués sur une tirette, sont rendus visibles à travers deux évidements rectangulaires d'une gaîne passant sur la tirette et dont l'un, l'évidement étroit, laisse apparaître le jour origine de l'intervalle menstruel et l'autre, l'évidement large indique la période de fécondité correspondante, la partie pleine comprise entre les deux évidements indiquant la durée de la stérilité physiologique ;

b. Les jours du calendrier sont disposés sur la surface d'un sylindre à base circulaire, qui est entouré d'un autre cylindre à base circulaire tournant concentriquement autour du premier, et possédant deux évidements servant au placement d'un jour du mois et à l'indication des périodes de fécondité et de stérilité correspondantes ;

c. Les éléments mobiles du dispositif peuvent être arrêtés les uns par rapport aux autres, au moyen de dispositifs d'arrêt de tout type connu.

HEINRICH HEYSSLER.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention. Paris (15e).

Fig. 1

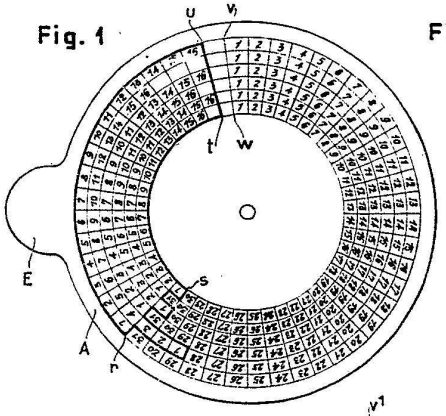

Fig. 3

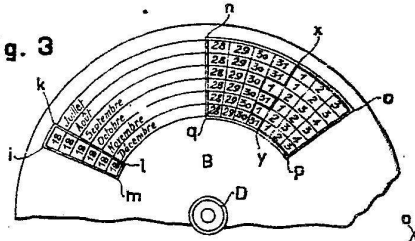

Fig. 2

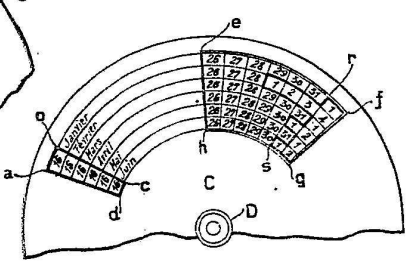

Fig. 4

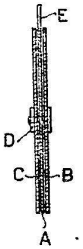

Fig. 5

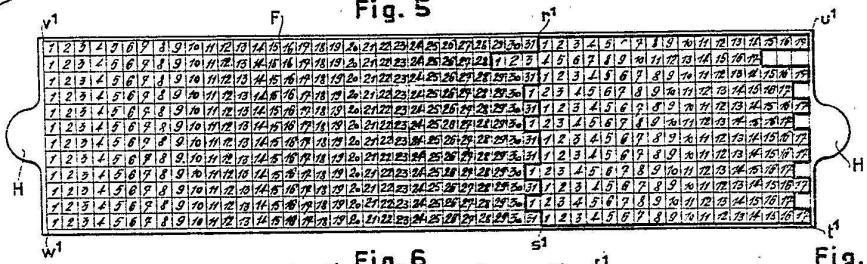

Fig. 6

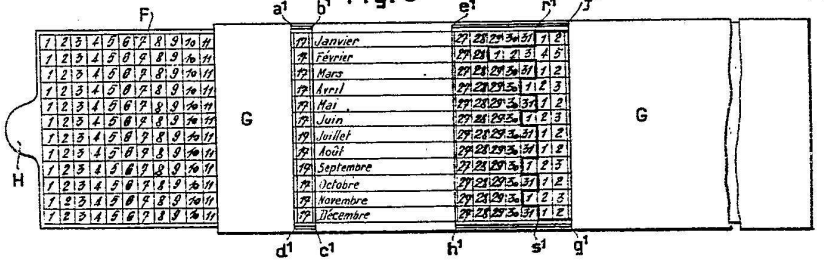

Fig. 7

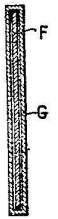

Fig. 1

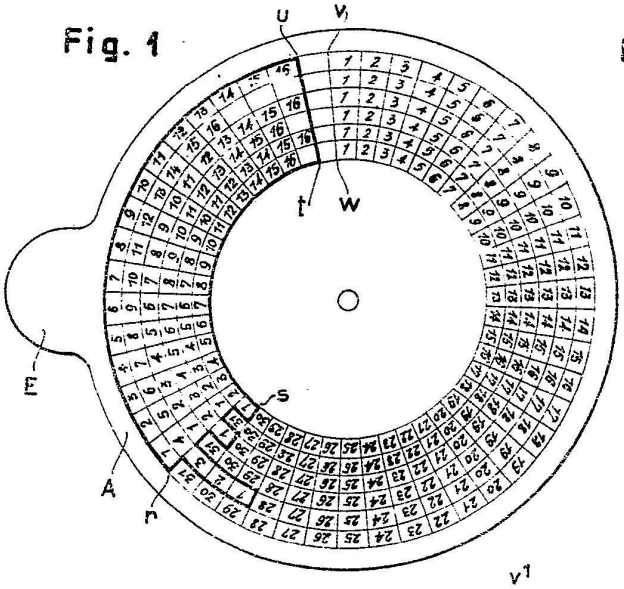

Fig. 3

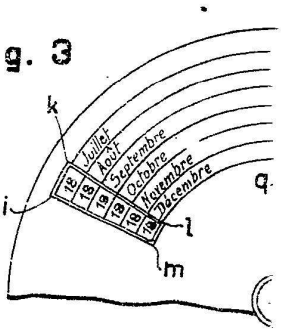

Fig. 4

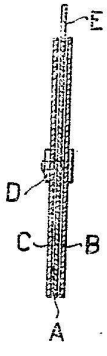

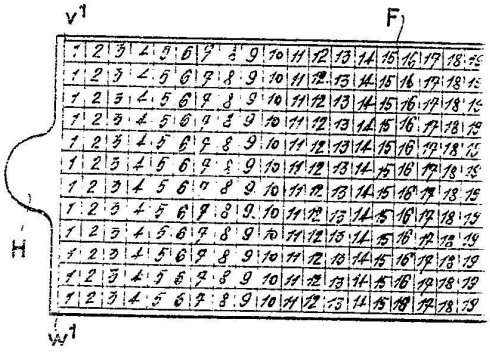

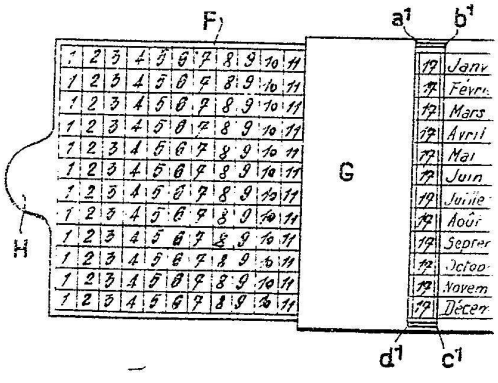

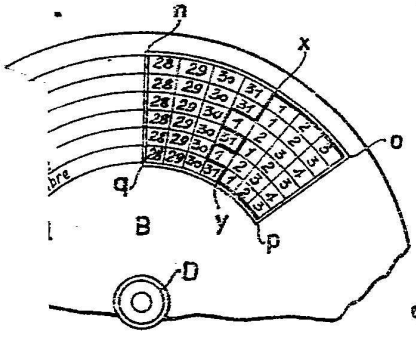

Fig. 2

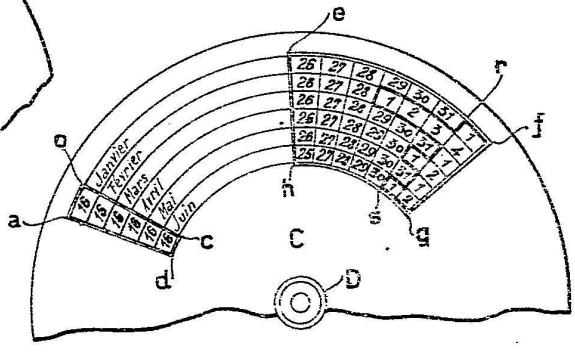

Fig. 5

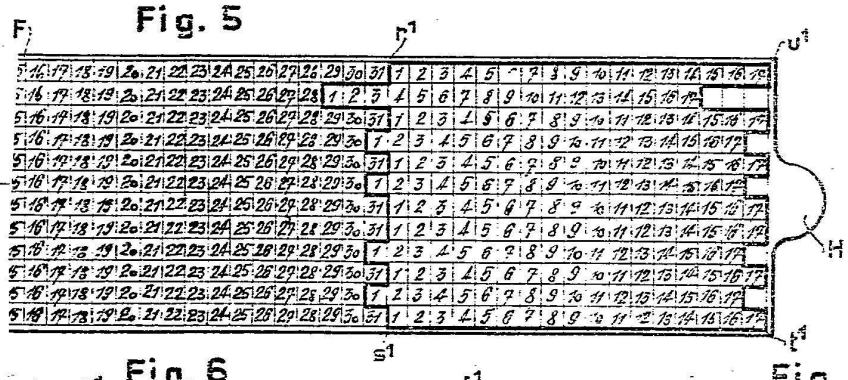

Fig. 6

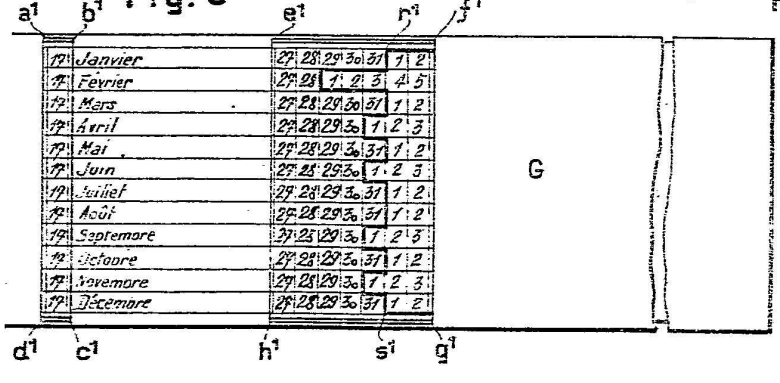
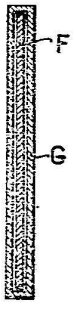
Fig. 7